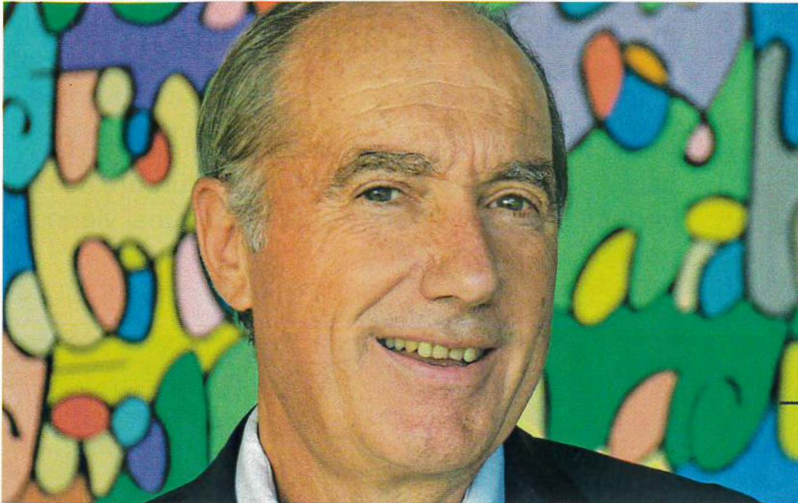


## Alain Mary, maire de Domarin : *“Faire une vitrine pour la commune”*



© Commune de Domarin - Alain Mary, maire de Domarin.

**Un projet immobilier d'importance est en cours de construction dans la petite commune du Nord-Isère, privilégiant une part de logements sociaux.**

### **En quoi consiste ce projet immobilier ?**

Le lotissement “La part des Anges” comprend 61 logements, de type R+2 et R+3. Nous sommes tenus de respecter le taux de densification et avec une surface de 13 000 m<sup>2</sup> cela nous amenait à environ 45 logements minimum. Le tènement foncier avait été fléché lors de la construction du PLU, en 2013, pour accueillir du foncier. C’est un terrain situé à l’entrée de la commune, les élus tenaient à ce que ce soit quelque chose de valorisant, une vitrine pour Domarin.

### **Il y avait donc des critères d'exigence ?**

Nous avons utilisé une forme nouvelle d’appel à projets, pour établir le cahier des charges. La commune n’était pas propriétaire des terrains, et lorsque les propriétaires ont sollicité la mairie en 2020 car ils souhaitaient vendre, nous leur avons proposé de construire le cahier des charges ensemble, pour déterminer ce que l’on voulait voir sur la commune. La volonté de la commune est

que chaque projet immobilier inclut entre 18 et 20 % de logements sociaux, de logements à loyer social, quand bien même la commune n’est pas obligée de le faire.

### **Pourquoi cette volonté sur les logements sociaux ?**

C’est bénéfique pour la commune, car cela donne un turn-over plus important et permet d’accueillir ou de garder des jeunes ménages. Notre commune est un territoire demandé, c’est un village à proximité de la ville. Cela peut donc être difficile pour des jeunes ménages de s’installer, face aux prix immobiliers. Notre but est de maintenir les effectifs dans les écoles, de maintenir les classes. Tous les 10 ans, nous avons donc pour stratégie de prévoir un projet immobilier pour renouveler les générations. Conserver notre cadre de vie tout en allant de l’avant pour prévoir ce maintien des classes, c’est un défi de tous les jours.

**Propos recueillis par Raphaëlle Lavorel**

### **CAPI : objectif “aménagement durable”**

La Communauté d’agglomération Porte de l’Isère (CAPI), dont la commune de Domarin fait partie, a signé son premier PLH pour une période de six ans (2010-2015). Le deuxième PLH couvre la période de 2019 à 2024. La CAPI s’appuie aussi sur un Projet d’aménagement durable, approuvé en 2013 et qui poursuit plusieurs objectifs : assurer un développement urbain harmonieux du territoire, centré sur la zone urbaine dense de Bourgoin-Jallieu, en équilibrant le renouvellement urbain et la préservation d’une trame agricole et naturelle. Selon un bilan triennal du PLH, publié en 2023, la CAPI totalise 1 936 logements commencés en trois ans pour un objectif de construction de 4 101 logements sur six ans. Le PLH de la CAPI avait été construit avec un principe de mutualisation de projets identifiés situés sur des communes périurbaines, dont Domarin, qui venaient alimenter la production de logements des villes centres. Pour les communes périurbaines et bourgs-relais comme Domarin, l’objectif de construction du PLH est de 5,8 logements pour 1 000 habitants.



© Capi